



CN Lutry

Membres de Swiss Sailing



CN Pully

Instructions de courses des régates internes 2012

Club nautique de Lutry et Club nautique de Pully : autorité organisatrice et comité de course

1. Règles :

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles 35, 44.1, 61.3, 62.2, 66, le préambule du chapitre 4 et l'annexe A4, et A5 ont été modifiés.

2. Avis aux concurrents :

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels d'information des deux clubs respectifs situés à côté des entrées des clubs house.

3. Modifications aux instructions de course :

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée sur les tableaux officiels du CNL et du CNP le jour de la course précédente pour entrer en vigueur sur la course suivante.

4. Signaux faits à terre :

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât devant le club house.
- 4.2 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. Programme :

Programme des régates pour le championnat 2012

dimanche 15 avril	CNly	9h30
mercredi 18 avril	CNP	19h00
mercredi 25 avril	CNly	19h00
mercredi 2 mai	CNP	19h00
mercredi 9 mai	CNly	19h00
mercredi 16 mai	CNP	19h00
mercredi 23 mai	CNly	19h00
mercredi 30 mai	CNP	19h00
mercredi 6 juin	CNly	19h00
mercredi 13 juin	CNP	19h00
mercredi 27 juin	CNly	19h00
mercredi 4 juillet	CNP	19h00
mercredi 29 août	CNly	19h00
mercredi 5 septembre	CNP	19h00
mercredi 12 septembre	CNly	19h00
dimanche 30 septembre	CNP	9h30

Coupe d'été 2012 (hors classement)

mercredi 11 juillet	CNP	19h00
mercredi 18 juillet	CNP	19h00
mercredi 8 août	CNP	19h00
mercredi 15 août	CNP	19h00

6. Pavillon de classe :

- 6.1 Pavillon « **ORANGE** » (en remplacement du pavillon de classe)

7. Zone de course :

- 7.1 La zone de course se situe au large de Pully et Lutry sur le lac Léman.

8. Parcours :

- 8.1 Le parcours est de type "Banane" (au vent - sous le vent). Il se court selon la définition suivante:

➤ **Départ – marque au vent – marque sous le vent –
marque au vent – marque sous le vent – Arrivée**

9. Marques :

- 9.1 Les marques sont des bouées de type cylindrique orange.
- 9.2 La marque sous le vent est la bouée qui définissait et délimitait la ligne de départ.
- 9.3 Les marques sont à laisser à bâbord indépendamment de la position du bateau Start sur la ligne de départ.

10. Zones qui sont des obstacles :

- 10.1 La zone de natation en bordure de la piscine de Pully délimitée par des bouées jaunes est une zone interdite à la navigation. Aucun bateau ne doit pénétrer dans cette zone. Cette zone est un obstacle continu. En cas d'infraction, l'IC 14.1 s'appliquera sans instruction.

11. Départ :

- 11.1 **Le START sera composé d'un minimum de 3 personnes.** Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.
Pour les équipages du CNP, le comité du CNP a attribué les équipages des Starts des régates d'entraînement 2012 selon le classement général final 2011, comme présenté à l'AG du CNP le 1.12.2011.
Chaque équipage désigné est responsable de sa course.
Il a la possibilité de changer de date avec un autre équipage.
Un équipage non désigné peut effectuer le START à la place d'un équipage désigné.
La liste des équipages avec les dates des courses est affichée au tableau officiel du CNP et sur www.cnply.ch
- 11.2 La ligne de départ sera mouillée entre Lutry et Pully, plutôt près de terre dans toutes les conditions de vents et au large en cas de bise.
- 11.3 La ligne de départ est définie par le mât du bateau Start et une bouée mouillée à proximité.
- 11.4 Le bateau Start peut être à bâbord ou tribord de cette bouée. Le bateau Start et cette bouée sont des marques.
- 11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle 35, A4 & A5.

12. Changement du bord suivant du parcours :

12.1 Aucun changement de parcours sont prévu.

13. Arrivée :

13.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau Start arborant un pavillon BLEU pour un parcours complet ou du pavillon Bleu et du pavillon S (avec 2 signaux sonores - règle 32 des RCV) pour un parcours réduit et la marque correspondante.

14. Système de pénalités :

14.1 Le système de pénalité en points, règle 44.3 s'appliquera. La pénalité sera de 10 places.

14.2 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. Temps limite :

15.1 Les bateaux manquant à finir à 21h00 les mercredis ou à 12h30 pour les régates du dimanche, mais toujours en course seront classés HTP (hors temps). Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

15.2 Les bateaux ayant quitté la course avant le temps limite seront classés DNF sans instruction.

16. Réclamations et demandes de réparations :

16.1 **Tous les bateaux souhaitant déposer une réclamation doivent s'annoncer au bateau Start immédiatement après le passage de la ligne d'arrivée.** Les formulaires de réclamations, de réparations ou de réouverture sont disponibles au secrétariat de course du CNLY et du CNP. Ils doivent y être déposés dans le temps limite approprié.

16.2 Le temps limite de réclamation pour les concurrents est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour, ou 60 minutes après le dernier signal d'annulation du jour. Ceci modifie les règles 61.3 et 62.2.

16.3 Médiation : immédiatement après le dépôt d'une réclamation, les deux concurrents peuvent être convoqués devant un membre du comité de réclamation. Les faits seront rapidement présentés. Si le réclamé accepte une pénalité proposée par le membre du comité de réclamation, celle-ci restant limitée en points à 20% des inscrits, il n'y aura pas instruction. En cas de refus par l'un des deux concurrents ou par le membre du comité de réclamation, une instruction aura lieu.

16.4 Des avis seront affichés durant la semaine pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bureau de course du CNP, en principe après la prochaine course. L'heure, le lieu et la date de délibération seront indiqués par affichage aux tableaux officiels du CNLY et du CNP. Les parties s'y présentent accompagnées de leurs témoins.

16.5 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.6 Le dernier jour programmé des courses une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17. Classement :

17.1 Le classement sera établi en temps compensé selon le **coefficient TCF (ACVL-SRS 2012)**.

17.2 Un classement **général final** sera établi par l'addition des points de chaque participant selon le programme établi.

Les plus mauvais résultats seront biffés selon le schéma suivant :

• **1 course biffée** après **4 courses courues**

• **2 courses biffées** après **8 courses courues**

• **3 courses biffées** après **12 courses courues**

La coupe d'été et les classements des semaines du soir n'entrent pas dans le classement général de la saison.

17.3 **Le START sera composé d'un minimum de 3 personnes.** Le bateau dont l'équipage s'occupe du **START** sera classé **1er de la course** course.

17.4 En cas d'**annulation** d'une course, **aucun bateau ne sera classé**, y compris le **START**.

17.5 Un bateau hors temps (HTP) est classé $X + 1$ (X = nombre de partants à la course).

18. Sécurité :

18.1 Le port du gilet est obligatoire pour tous les concurrents lorsque le pavillon Y est hissé au mât du bateau Start.

18.2 Le port du gilet est obligatoire pour les dériveurs dès la mise à l'eau.

18.3 Les courses seront immédiatement interrompue si les feux « AVIS DE TEMPÊTE » (90 périodes/minutes) viennent à être enclenchés, de même que sur l'ordre de police, ceci conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement de la navigation sur le lac Léman du 7.12.1976.

19. Evacuation des détritres :

19.1 Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritres dans l'eau. Les détritres doivent être déposés à terre.

20. Communication radio :

20.1 Sans objet.

21. Prix :

21.1 La remise des prix est prévue le jour de la régata de clôture.

22. Décharge de responsabilité :

22.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

23. Assurance :

23.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.